

MAIRIE DE ROCHE
Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 31 JANVIER 2025



L’an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 27 janvier 2025, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l’appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL- Jean-Paul BOIS – Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI – Nicolas ISSEMANN - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL – Christian LAMBERT

Absents :

Marcel NICOLIER donne pouvoir à Michel BOUGAREL
Jérôme PONTAL donne pouvoir à Jean-Paul BOIS
Audrey ANTOUARD donne pouvoir à Catherine PILLOIX
Bernard GUILLARME donne pouvoir à Aurélie VERNAY
Erwin KOSTUS donne pouvoir à Frédérique LARRAS

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10
Présents :	14
Votants :	19

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Acquisition de la parcelle AD 489
- 2 - Acquisition des parcelles AE 449 – AE 452 et AE 455
- 3 - Choix d’une entreprise pour « L’aménagement de la Rue Croix Serbinat »
- 4 - Travaux sur le réseau d’éclairage public - Eclairage public parking de la mairie
- 5 - Travaux de réhabilitation de la salle attenante au presbytère
- 6 - Acquisition de la parcelle C 230
- 7 - Travaux d’aménagement du Rez de chaussée de la mairie
- 8 - Travaux d’aménagement du pôle santé
- 9 - Acquisition d’un bien immobilier sur la parcelle AE 57
- 10 - Dénomination de voies communales

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

Les conseillers municipaux présents à la séance du 13 décembre 2024 approuvent le procès-verbal du conseil municipal.

DELIBERATIONS

Le maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter deux délibérations. Ces derniers répondent favorablement.

Délibération n° 2025 01 01 : Acquisition de la parcelle AD 489

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de régulariser un élargissement de voirie réalisé il y a plusieurs années, il y a lieu pour la commune d'acquérir à titre gracieux la parcelle AD 489 d'une surface de 49 m² située route de Bonnefamille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition à titre gracieux la parcelle AD 489 d'une superficie de 49 m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2025 01 02 : Acquisition des parcelles AE 449 – AE 452 et AE 455

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de régulariser un découpage cadastral réalisé il y a plusieurs années, il y a lieu pour la commune d'acquérir à titre gracieux les parcelles AE 449 – AE 452 et AE 455 d'une surface respective de 21 m², 24 m² et 7 m² situées rue de la Croix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition à titre gracieux des parcelles AE 449 – AE 452 et AE 455 d'une surface respective de 21 m², 24 m² et 7 m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2025 01 03 : Choix d'une entreprise pour « L'aménagement de la Rue Croix Serbinat »

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Des travaux d'aménagement et de sécurité sont prévus en 2025 dans la rue Croix Serbinat.

Un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour le marché « L'aménagement de la Rue Croix Serbinat » a été publié le 12/12/2024 sur la plateforme AWS.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 23/01/2025 à 12h00.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix des prestations (40 %)
- Valeur technique (50 %)
- Délai d'exécution (10%)

L'estimation du marché était de 108 462 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour la fin du premier trimestre 2025.

12 entreprises ont retiré le DCE avec l'intention de soumissionner et 3 entreprises ont déposé une offre avec les montants estimatifs HT suivants :

- | | |
|---------------------|-----------------|
| 1. SPIE BATIGNOLLES | 89 959.50 € HT |
| 2. JEAN LEFEBVRE | 101 371.67 € HT |
| 3. EIFFAGE | 83 677.00 € HT |

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Note technique (sur 10)	Note Prix (sur 8)	Note Délai (sur 2)	Total	Classement
SPIE BATIGNOLLES	9.60	7.48	2	19.07	2
JEAN LEFEBVRE	9.20	6.60	2	17.80	3
EIFFAGE	10.00	8.00	2	20.00	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la société EIFFAGE pour un montant de 83 677.00 € HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

Délibération n° 2025 01 04 : Travaux sur le réseau d'éclairage public - Eclairage public parking de la mairie

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Suite à notre demande, TE 38 envisage de programmer les travaux suivants :
Eclairage public – parking de la mairie

Après étude, le plan de financement est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	10 354.00 €
La participation communale aux frais de gestion TE 38 est de :	345.00 €
La participation communale prévisionnelle aux investissements est de :	4 658.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel
- de la contribution aux frais de gestion du TE38 qui sera appelé 2 mois après le début des travaux, en section de fonctionnement (article 65568)
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient : 10 354.00 €
 - Participation prévisionnelle globale : 4 658.00 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux frais de gestion : 345.00 €
- **ENGAGE** au budget de la collectivité, au compte 65568 les contributions budgétaires ci-dessus.

Délibération n° 2025 01 05 : Travaux de réhabilitation de la salle attenante au presbytère

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération 2022 12 67, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération « réhabilitation du presbytère » et a désigné SOLHIA en qualité de maître d'ouvrage.

A ce jour, SOLHIA a lancé une consultation des entreprises pour la partie appartements sociaux et pour la salle attenante au presbytère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les offres retenues afin de pouvoir engager les travaux pour les lots et montants suivants :

LOT 1 : DEMOLITION – MACONNERIE - TERRASSEMENT Veuve Chatain SARL	25 887.60 € HT
LOT 3 : ETANCHEITE NOIR ETANCHEITE	10 805.37 € HT
LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES PVC – VOLETS ROULANTS MENUISERIE THEVENON	7 245.00 € HT
LOT 6 : CLOISON DOUBLAGES PLAFONDS DICS SAS	7 571.62 € HT
LOT 7 : CARRELAGE – FAIENCES OVER CARRELAGE	3 903.70 € HT
LOT 9 : PEINTURES INTERIEURES DICS SAS	1 292.90 € HT
LOT 10 : ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES GAE	4 262.00 € HT
LOT 11 : CHAUFFAGE – VENTILATION BURDIN PLOMBERIE	9 239.06 € HT
LOT 12 : PLOMBERIE SANITAIRE BURDIN PLOMBERIE	4 020.95 € HT

Total	74 228,20 € HT

Délibération n° 2025 01 06 : Acquisition de la parcelle C 230 (annule et remplace la délibération 2023-12-75 du 28/12/2023)

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de mener à son terme, le projet de réalisation d'une caserne de sapeurs-pompiers sur la commune de ROCHE, il est envisagé d'acquérir la parcelle C 230 pour une superficie de 3 756 m². Cette dernière sera, par la suite, cédée gratuitement au SDIS de l'Isère qui mènera à bien le projet de construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition au prix de 10 € /m² la parcelle C 230 d'une superficie de 3 756 m²
- **VALIDE** l'indemnité d'éviction au prix de 0.50 €/m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder ce bien au SDIS de l'Isère
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2025 01 07 : Travaux d'aménagement du Rez de chaussée de la mairie

Rapporteur : Bernard COCHARD

En 2024, la commune de ROCHE a engagé d'importants travaux de rénovation du bâtiment de la mairie avec réalisation d'un ascenseur, renforcement du plancher de la salle des mariages, l'isolation des combles, le changement du système de chauffage et la mise aux normes du circuit électrique.

Il est envisagé, à ce jour, de réaménager le rez de chaussée de la Mairie avec la création d'une grande salle de réunion, de 3 bureaux pour les associations, d'une salle d'archives et de bureaux pour le périscolaire.

A ce stade de l'étude, le montant estimatif des travaux s'élève alors à 226 240.00 € HT (24 240 € de frais de maîtrise d'œuvre et 202 000 € HT de travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 226 240.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus

Délibération n° 2025 01 08 : Travaux d'aménagement du pôle santé

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par les délibérations 2023-02-17 en date du 24 février 2023 et 2023-04-31 du 28 avril 2023, le conseil municipal a validé l'acquisition de 4 surfaces commerciales sur les parcelles AE 268 et AE 589.

L'objectif de cet achat était de créer sur la commune de Roche, un pôle de santé.

Les biens étant livrés bruts, il convient à ce jour de prévoir leurs aménagements intérieurs.

A ce stade de l'étude, le montant estimatif des travaux s'élève alors à 339 450 € HT (39 450 € de frais de maîtrise d'œuvre et 300 000 € HT de travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 339 450.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus

Délibération n° 2025 01 09 : Acquisition d'un bien immobilier sur la parcelle AE 57

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de soutenir le commerce local, il est envisagé d'acquérir le bien situé au 7 rue du 19 mars 1962.

Ce volume du bien, représenté sous teinte rose sur les plans et coupes ci-annexés, se compose de la façon suivante :

Sous volume sv1a : Partie délimitée par les sommets 10, 12, 21, 36 et 22. Sa superficie est de 22m² s'exerçant de la cote -∞ (infini en tréfonds) jusqu'à la cote 388.48m.

Sous volume sv1b : Partie délimitée par les sommets 4, 25, 26, 27 et 24. Sa superficie est de 71m² s'exerçant de la cote -∞ (infini en tréfonds) jusqu'à la cote 388.99m.

Sous volume sv1c : Partie délimitée par les sommets 5, 6, 7, 3, 30, 2 et 1. Sa superficie est de 14m² s'exerçant de la cote -∞ (infini en tréfonds) jusqu'à la cote 389.10m pour les points 5 et 6, et jusqu'à la cote 389.67m, pour les points 3, 30 et 2.

Sous volume sv1d : Partie délimitée par les sommets 1, 2, 30, 8, 35, 23, 27, 26 et 25. Sa superficie est de 52m² s'exerçant de la cote -∞ (infini en tréfonds) jusqu'à la cote 389.14m.

Sous volume sv1e : Partie délimitée par les sommets 8, 9, 10, 36, 22, 23 et 35. Sa superficie est de 23m² s'exerçant de la cote -∞ (infini en tréfonds) jusqu'à la cote 388.24 pour les points 8 et 9, jusqu'à la cote 389.21m, pour les points 35 et 36, et jusqu'à la cote 389.29m, pour les points 22 et 23.

Le tout formant un local d'activité.

Il s'agit d'un bien au rez-de-chaussée du bâtiment à savoir un local à usage commercial et d'habitation ayant au rez-de-chaussée deux pièces sur rue dont l'une est une salle de café, deux pièces au midi (...) cour intérieure au midi avec puits et pompe et encore attenant au midi un bâtiment à usage de cave et une pièce au couchant de la cave servant d'entrepôt.

L'assiette de la volumétrie est la suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	57	7 RUE DU 19 MARS 1962	00 ha 02 a 86 ca

Tel que lesdits locaux existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample désignation, à la demande du preneur qui déclare parfaitement les connaître pour les avoir visités en vue des présentes, et contracter en pleine connaissance de cause.
Il est annexé à la présente délibération le plan du rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition du bien au prix de 120 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2025 01 10 : Dénomination de voies communales

Rapporteur : Véronique CHARDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 prévoyant que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal,
Vu les délibérations précédentes nommant certaines voies communales,
Considérant que l'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune reste une priorité afin d'assurer une meilleure sécurité (services d'urgence, Police, Gendarmerie) et une meilleure efficacité des services publics (fibre, poste, électricité, Insee..),
Considérant qu'il convient de nommer des voies n'étant pas nommées à ce jour,
Voies non nommées à ce jour (voie en continuité de la route du Barroz) :

Chemin de la citerne
Chemin du Barroz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination de la voie mentionnée ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

INFORMATION DU MAIRE

- La visite de Monsieur le Sous-préfet est prévue le 3 mars 2025 après-midi
- L'arrivée d'une étape du critérium du Dauphiné se fera à Charantonay le 10 juin 2025.
- Ad investissement a le projet de construire 8 logements sociaux sur la commune. Cela porterait le nombre de logements sociaux à 56 logements sur Roche. Ce qui représente environ 5% des logements sur l'ensemble de la commune.
- Une soirée thermographique organisée par AGEDEN est prévue le 11 février à 18 h 30 à la salle des associations à Roche. Toute la population est conviée.
- La cérémonie du 19 mars aura lieu à 18 h 30 le mercredi 19 mars.
- Il informe qu'un courrier a été fait à la préfecture de la part des communes de Bonnefamille, Four, Roche et Villefontaine suite au fait que beaucoup de sangliers rodent et endommagent des terrains dans le secteur de Saint-Bonnet.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Michel BOUGAREL (par délégation)

Il définit les projets envisagés en 2025 :

- Maison médicale : l'autorisation de travaux est en cours d'instruction, la consultation des entreprises devrait être lancée en mars pour un début de travaux à la fin du 2^{ème} trimestre.
- Parking et abords de la mairie : des études sont en cours, des bornes de recharges électriques et de l'éclairage public seront installés.
- Presbytère : Les travaux de raccordement au réseau d'eau potable et au réseau télécom se feront dans un premier temps. La transformation en 3 logements sociaux et en une salle communale débutera en février.
- Bâtiment « enfance et jeunesse » ; les travaux se poursuivent. Il reste à savoir qui prend en charge financièrement les frais de raccordement aux réseaux.
- Descente de Chantereau : il est envisagé d'améliorer la sécurité de l'accès au cimetière en créant un trottoir et en élargissant le haut de la montée en coupant l'angle avec le Chemin des Bersoudières (pose d'enrochement).
- Coupe de bois secteur de Nument et Belletières : pour être en conformité avec la demande d'élagage faites aux propriétaires de bois le long des routes. Il est envisagé d'élaguer les bois communaux le long de la route de Vienne.

Commission communication – Véronique CHARDON

- Une rencontre avec les conscrits 2025 est prévue le 13 février afin d'organiser et sécuriser leurs manifestations prévues sur l'année 2025.
- Le flash de mars est en cours de préparation.

Commission enfance, jeunesse et personnel communal- Catherine PILLOIX

- A la rentrée de septembre 2025, une fermeture de classe élémentaire est prévue. 3 enseignants ont fait valoir leur droit à la retraite et 2 nouveaux enseignants seront nommés en septembre.
- Le 2 avril aura lieu le forum « en route pour ton avenir » pour les jeunes de plus de 16 ans. Ce forum est organisé par la communauté de communes et le département de l'Isère.
- La construction du bâtiment « enfance et jeunesse » se poursuit.
- Les enfants de CM2 se rendront au sénat le 21 mai.

Commission embellissement et illuminations – Michel BOUGAREL

- La réception des travaux de la mairie a été effectuée le 30 janvier avec quelques réserves. Il reste à prévoir des décorations intérieures.
- L'algéco posé dans la cour de la mairie a été vidé et pourra être rendu rapidement.
- Rénovation des logements communaux : une étude a été faite par Solhia avec des préconisations de travaux à effectuer. Différents scénarios seront proposés notamment pour le mode de chauffage
- La porte de la salle de l'Arche a été changée.

CCAS – Catherine PILLOIX

- Solimut organise, le 4 mars, une réunion à destination des adhérents pour réviser le code de la route.
- Le CCAS, en partenariat avec Orange, propose des ateliers numériques. L'inscription se fait en mairie.
- Les règles d'attribution des bons de transport par la commission « solidarité » de la communauté de communes sont en cours de révision. Les bons de transports seront attribués uniquement pour les RDV médicaux.

Jean-Paul BOIS

Dans le cadre de l'aménagement extérieur de la mairie, il propose d'installer un mat dans la cour pour insérer les drapeaux. Une réflexion sera nécessaire.

Sophie KOWALSKI

Un règlement de fonctionnement de l'assainissement collectif est en cours de réalisation. Il permettra de sécuriser le processus de facturation et la réglementation s'appliquant à l'assainissement collectif.

Roger CLAVEL

L'éclairage public à St Bonnet est défaillant. Le maire répond que le problème a été signalé à TE 38.

Léa REVELLIN-PIALET

Elle demande où en est le projet de la maison de santé. Le maire répond qu'à ce jour, aucun médecin ne s'est positionné sur le projet. Cependant, la municipalité poursuit l'aménagement des locaux et continue la recherche de médecins.

Bernard GUILLARME (par délégation)

La priorité du TE 38 en 2025 est le renforcement du réseau pour une meilleure efficacité énergétique.

Christian LAMBERT

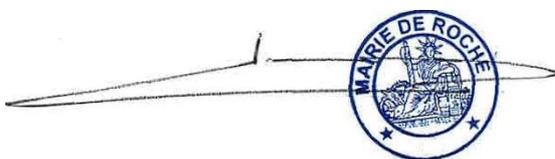
Il constate une vitesse excessive route de Turitin. Il estime qu'il manque du marquage au sol : bandes de côté et au milieu. Le maire répond que le marquage au milieu de la voie est présent sauf en agglomération et rajoute que la gestion de cette route est de la compétence du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25

**Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au
Vendredi 21 mars 2025 à 20h00**

Le Maire,
Bernard COCHARD,

La secrétaire de séance,
Véronique CHARDON,



A long, thin signature in blue ink, followed by the official circular seal of the Mairie de Roche. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE ROCHE' around the perimeter.



A stylized signature in blue ink, followed by the official circular seal of the Mairie de Roche. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE ROCHE' around the perimeter.